

67 p. 100. En ce qui concerne les sociétés les plus importantes, les avoirs du régime de pensions suffisent à l'autogestion des fonds. Par exemple, la caisse de pensions du Canadien National dont les avoirs s'élevaient à 2 milliards est autogérée. Pour vous démontrer sa puissance financière, la caisse du Canadien National détient 23.5 p. 100 de Siebens Oil and Gas Limited.

On se rend compte que grâce à ces arrangements, la mainmise sur les avoirs des régimes de pensions est fortement concentrée au Canada. Quant aux régimes moins importants, les décisions au sujet des placements sont prises par une poignée de compagnies d'assurance qui se spécialisent dans les affaires de ce genre. Les fonds en fiducie, qui rassemblent le gros des capitaux, sont soit gérés par quelques sociétés fiduciaires, soit autogérés. Par exemple, les 50 principaux régimes de pension regroupent les deux tiers de tous les fonds de pension. Au total, on estime à quelque 200 les personnes qui contrôlent le placement de tous les fonds de pension au Canada.

Il a été proposé que les investissements de pension soient repensés dans le meilleur intérêt des pensionnés comme des travailleurs. D'après moi, cela nécessiterait une stratégie d'investissements sociaux ou autres dans les secteurs en expansion comme le logement ou les services publics. Cela doit être fait de façon à protéger les intérêts des pensionnés actuels et futurs. Autrement dit, les nouveaux investissements doivent être bien pensés de sorte qu'ils rapportent des intérêts comparables à ceux des fonds de pension, afin de subvenir aux besoins des retraités. Ou encore, une partie des capitaux pourrait être réinvestie ailleurs sans compromettre la pension même.

Il y aurait de nombreuses façons d'utiliser les fonds de pension pour le plus grand bénéfice des Canadiens. Par exemple, les fonds de pension pourraient servir à racheter la partie de notre industrie qui appartient à des étrangers. Les actions de la société Siebens Oil and Gas qui ont été achetées au moyen du fonds de pension du CN n'en sont qu'un exemple. D'autres fonds importants, comme le fonds OMERS—ou fonds du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario—qui contient plus de 2 milliards de dollars, devraient être utilisés de la même façon. A tout le moins, cela réduirait la fuite des dividendes canadiens et, partant, accroîtrait les capitaux disponibles et améliorerait notre balance des paiements.

Je me rends compte que le temps qui m'était alloué est presque expiré. J'aimerais simplement ajouter que, dans le secteur privé, les employés devraient, à mon avis, obtenir, au moyen de représentants auprès des syndicats ou des associations professionnelles, et j'insiste fortement là-dessus, le droit légal d'être représentés au conseil d'administration des fonds de pension privés. Ils pourraient ainsi donner leur avis, non seulement sur la façon d'investir l'argent—qui appartient au premier chef et pour l'essentiel aux travailleurs—mais aussi sur la façon dont l'argent sera redistribué aux particuliers qui auront contribué à ces régimes de pension pour pouvoir retirer un revenu garanti au moment de la retraite.

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de Beaches (M. Young) de n'avoir pas épuisé son temps de parole. En réalité, s'il ne l'a pas épuisé, c'est pour me donner dix minutes pour vous entretenir très brièvement de ce sujet extrêmement important.

### *Les pensions*

Certains problèmes, pour une raison quelconque—en l'occurrence, elle est manifeste—tiennent à cœur à tous les partis politiques. Je suis heureux de constater que jusqu'ici aujourd'hui, toutes les interventions que j'ai suivies, sans exception, ont été positives. Elles reflètent le sentiment que, même si à certains égards il est satisfaisant, le régime des pensions au Canada laisse cependant à désirer: il est imparfait et des améliorations s'imposent.

Député et intéressé à la politique sociale, depuis longtemps, je me réjouis tout particulièrement qu'une conférence nationale des pensions soit prévue pour la semaine prochaine. Je ne suis cependant pas convaincu que tous les députés apprécient à sa juste valeur l'importance de cette conférence, mais ceux d'entre nous qui, pour une raison quelconque, ont été étroitement liés à la politique sociale des années 60, pourront vous dire que ce genre de conférence était inimaginable et aurait même été répréhensible il y a moins d'une décennie. Il était impensable que l'entreprise privée, les caisses de pension, puissent s'unir aux syndicats, aux associations de personnes âgées et aux gouvernements, fédéral et provinciaux. Il est cependant encourageant de constater que nous y sommes arrivés.

Cela s'explique bien sûr en partie parce que nous reflétons l'opinion publique. Les gens se préoccupent de ce problème et veulent que la situation s'améliore. Les gens ont tendance à vivre plus vieux, les maisons sont plus petites, et les nombreux problèmes des personnes âgées s'aggravent. Les gens estiment de plus en plus que le Canada doit veiller d'une certaine façon à ce que nos personnes âgées vivent à l'abri du besoin sinon dans le luxe.

Quand on parle des pensions de retraite pour les personnes âgées, on n'entend pas, Dieu merci, le même vieil argument que l'on a coutume d'entendre à l'égard d'autres domaines où l'on sent plus de résistance à venir en aide aux moins fortunés; on dit qu'ils n'avaient qu'à s'occuper de leurs affaires, qu'à prévoir pour leurs vieux jours. Mais les gens n'ont pas de pouvoir sur leur emploi, leur destin, leur santé, la guerre et le reste.

Je tiens à dire dans le peu de temps dont je dispose—car je n'ai vraiment pas assez de temps pour faire honneur au sujet—que pour être ministre de la Santé, il faut être d'un calibre spécial. J'ai été très heureux d'entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) rendre hommage au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin). Idéalement son rôle est une vocation, toujours difficile à remplir au sein du cabinet. Il faut plaider très souvent pour obtenir des fonds pour des domaines où les intéressés n'ont pas de groupe de pression. Il n'existe vraiment rien de tel qu'un groupe de pression pour les personnes âgées, un groupe de pression qui s'intéresse aux problèmes de retraite des travailleurs, comme il en existe pour tous les autres secteurs de la société canadienne. Les groupes de pression sont légitimes. Il n'existe cependant rien de tel qu'un groupe qui se présente périodiquement sur la Colline pour demander que l'on remédie aux lacunes des régimes de retraite au Canada. Voilà ce qui rend le rôle du ministre difficile. Aux réunions du cabinet d'autres ministres peuvent se dire l'interprète ou le représentant de tel ou tel groupe de pression d'intérêt, qu'il s'agisse des agriculteurs, des industriels, des fabricants, des chambres de commerce ou des organisations syndicales. Il n'y a personne